

«Espace Info Energie» - Nouvelle convention de partenariat avec le CAUE et actualisation de la subvention

Mme CHAUVET, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : La Ville de Besançon a signé en 2004 une convention avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) du Doubs pour étendre les actions de l'Espace Info Energie à la communauté bisontine.

De façon générale, l'Espace Info Energie est une structure dont la gestion est confiée au CAUE dans laquelle le grand public peut obtenir des informations et des conseils gratuits sur la maîtrise de l'énergie (utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique, énergies renouvelables...).

De façon plus caractéristique, la Ville de Besançon a choisi de privilégier des actions de proximité auprès des personnes en difficulté.

Après deux années de fonctionnement et un premier bilan très optimiste, une nouvelle convention vient définir les conditions dans lesquelles la Ville accepte de renouveler le soutien financier accordé à l'Espace Info Energie compte tenu des actions qu'il développe, à savoir :

- sensibiliser la population bisontine à la maîtrise de l'énergie, en particulier les personnes qui n'ont pas accès à l'information,

- intervenir auprès des personnes en difficulté afin de les aider à réduire leur consommation énergétique et leurs charges.

Compte tenu de ces éléments, la Ville a décidé de mettre en place un partenariat étroit d'échanges entre l'Espace Info Energie et les acteurs sociaux présents sur la Ville, tels que le CCAS, la CAF ou les bailleurs publics.

La participation financière de la Ville permettra de financer un poste de conseiller en énergie. Elle s'élève à 10 400 € pour l'année 2006.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à :

- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le CAUE,

- autoriser M. le Maire à verser la subvention au CAUE. La somme de 10 400 € sera prélevée au chapitre 65.93.6574.30900.

«M. LE MAIRE : Excellent travail.

Mme Annaïck CHAUVET : Je vais faire une courte intervention pour présenter un peu ce rapport qui nous invite à signer une convention de partenariat avec le CAUE du Doubs. Cette convention s'inscrit dans la continuité de celle que nous avons signée en 2004. Elle s'accompagne d'une participation financière qui nous permet donc de financer un poste de conseiller à l'Espace Info Energie que gère le CAUE. Je vous rappelle que la Ville de Besançon a fait un choix qui est, à ma connaissance, unique en France, qui consiste à orienter les actions qu'elle mène avec l'Espace Info Energie en faveur des personnes en difficulté. Ce choix se révèle, malheureusement, être judicieux depuis deux ans car il se trouve qu'en 2004 ce sont 439 ménages bisontins en difficulté qui ont bénéficié d'une aide du fonds de solidarité énergie et ils étaient 647 à en bénéficier en 2005, soit une augmentation de 47 %. Nous devons donc aujourd'hui plus que jamais aider cette tranche croissante de la population et ceci malgré les difficultés que cela implique, c'est-à-dire ne pas attendre que ces personnes prennent rendez-vous à l'Espace Info Energie mais bien aller au-devant d'elles et faire une information et une sensibilisation de proximité avec des outils adaptés. Les objectifs donc de cette nouvelle convention seront d'intervenir auprès des personnes en difficulté afin de les aider à réduire leur consommation énergétique et leurs charges, toujours avec l'aide des acteurs sociaux présents sur notre ville et de poursuivre nos actions de sensibilisation de la population bisontine à la maîtrise de l'énergie et en particulier aux personnes qui n'ont pas accès à l'information. En ce qui concerne précisément ces dernières, nous avons délibéré au conseil

municipal du 26 octobre 2005 afin de permettre la réalisation de fiches thématiques sur la maîtrise de l'énergie adaptées aux personnes qui ont une méconnaissance de notre langue. Ces 14 fiches sont sur vos bureaux aujourd'hui. Je pense que vous avez eu le temps de les regarder.

M. LE MAIRE : Elles sont très bien faites.

Mme Annaïck CHAUVET : Oui, elles sont très complètes ; il y en a une dizaine sur l'énergie et quatre sur l'eau et je vous conseille de les regarder parce que je suis sûre que vous pouvez faire des économies chez vous aussi.

M. Eric ALAUZET : Je voudrais particulièrement insister sur le fait que la Conseillère a rencontré d'énormes difficultés par rapport à des personnes qui ne comprenaient pas le français et qui repartaient même avec les documents à l'envers. Et cette idée est venue de là ; elle s'est dit : mais comment est-ce que je peux toucher ces gens-là ? Avec du visuel et des fiches conçues essentiellement d'ailleurs avec des BTS du Lycée Pasteur pour une communication visuelle, même s'il y a un petit peu de texte, il doit être compris par les gens qui ne savent pas bien lire».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.